

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 18 février 2021**

DELIBERATION N°02/2021 - Budget principal

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit février à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Saint Léon.

Date de convocation du Comité syndical : 09 février 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	x	BOUDON	Chantal	x
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	x
MAULUN	Frédéric	x	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	x	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	x	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	x	BONNIER	Patrick	x
LHOMET	Sylvie	x	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	x	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	x	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc	x	DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	x	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	x	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	x	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne		SCHOMAECKER	Denise	x
ZEFEL	Nathalie	x	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	x	CHAZALLET	Patrice	x
BARRABES	Xavier	x	DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	x	MONNERIE	François	x
PAGÈS	Bernard	x	LAFON	Maryvonne	x
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	x	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 25

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20210218-02-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2021

Affichage : 03/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant que Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, présentent le rapport de débat d'orientations budgétaires 2021 transmis au préalable à l'ensemble des délégués.

Considérant le rapport des orientations budgétaires ci-joint.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 (DOB) et l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB 2021.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 18 février 2021

Le Président,



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Monget'. The signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'COMITÉ SYNDICAL' at the top, 'PAYS du Coeur Entre-Deux-Mers' around the perimeter, and a central emblem depicting a landscape with a windmill and a tree.

Alain MONGET



PÔLE TERRITORIAL

Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers **Débat d'orientations budgétaires - année 2021** Comité syndical du 18 février 2021

Cher Collègue, Chère Collègue,

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat ait lieu au sein du Comité syndical pour définir les orientations du budget de notre établissement public dans les deux mois qui précèdent son adoption.

Les Vice-Présidents et moi-même avons le plaisir de vous présenter le document du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

Sommaire :

Le contexte général.....	p.1
Les actions 2021 du Pôle Territorial présentées par service/par projet.....	p.2
Les grandes orientations de la politique budgétaire 2021.....	p.6
1. Le budget principal du Pôle Territorial	
2. Le budget annexe Espace Droit des Sols	

Le contexte général

- a) Au 1^{er} janvier 2021, le Pôle Territorial compte 5 Communautés de communes, 90 communes et 104 631 habitants.**
- b) Les 11 objectifs du nouveau projet de territoire Ambition 2030 ont été validés par le Pôle Territorial et ses 5 Communautés de communes fin 2019. Le plan d'actions ad hoc sera travaillé en 2021 avec chaque Communauté de communes.**
- c) Des services mutualisés du Pôle au plus proche du terrain.** Grâce à notre ingénierie mutualisée, le Pôle Territorial poursuit **l'accompagnement des porteurs de projet publics et privés**, notamment :
- Espace Info Entreprendre : aide à la création, reprise, transmission d'entreprise, conseil numérique auprès des entreprises...bénéficiant à plus de 160 personnes/structures par an.
 - Espace Droit des Sols : instruction des actes d'urbanisme pour 47 communes. Mutualisation de la dématérialisation des actes d'urbanisme.
 - Observatoire du foncier agricole : une offre de service aux communes.
 - Un réseau « bien manger dans ma cantine » : une vingtaine de communes adhérentes.
- d) L'application de contrats financiers et d'un label**
- Projet Alimentaire de Territoire du Cœur Entre-deux-Mers labellisé en août 2020
 - Un programme Leader 2014-2020, soit 1,8 Million d'euros de fonds européens
 - Un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2021-2026 avec l'Etat
 - Un contrat de cohésion et de dynamisation avec le Conseil Régional 2019-2021 et celui à venir
- e) Une implication intensive des nouveaux élus et de l'équipe technique du PETR** pour répondre aux orientations du territoire et relever les nouveaux défis liés à la crise sanitaire.

Les actions 2021 du Pôle Territorial présentées par service/par projet

En 2021, 13 agents formeront l'équipe technique du Pôle Territorial (soit 12.8 ETP).

Service Espace Info Entreprendre

Vice-président référent : Bernard PAGÈS

2021 sera consacrée à :

- la poursuite de l'aide à la création et au développement d'entreprises, avec les permanences de l'Espace Info Entreprendre dans chacune des 5 Cdc,
- l'appui aux entreprises dans la réalisation de dossiers de demande de subvention ou prêts d'honneur : Région, Rebond 33, Initiative Gironde,
- le soutien des entreprises en difficulté dans le cadre de la crise sanitaire,
- la mise en place d'un appui aux entreprises de proximité en matière de transformation numérique : « ma ville mon shopping », conseil auprès des entreprises, formations, création d'un réseau d'ambassadeurs élus,
- la mise en place du dispositif financier liant la Région et les Cdc pour aider les entreprises de proximité (ACP),
- l'appui des Cdc dans l'élaboration de leur convention SRDEII avec la Région.

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 2.1 ETP conseillère en entreprises, conseiller numérique, assistante administrative
- Outils : logiciel mutualisé de suivi des entreprises, plaquettes et affiches financements ACP, kakémono, vidéo « parole d'acteurs » sur le site Internet
- Adhésion Initiative Gironde
- « Ma ville Mon shopping », outils de communication
- Frais de déplacement

Service Espace Droit des Sols

Vice-président référent : Frédéric MAULUN

2021 sera consacrée à :

- la poursuite du service aux 47 communes adhérentes (issues des Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers, du Créonnais, Rurales de l'Entre-deux-Mers et Convergence Garonne) : instruction des actes d'urbanisme, conseil lors de l'élaboration des règlements de PLU, PLUi,
- le maintien d'une antenne 1.5 jours par semaine à Targon,
- la poursuite de permanences en communes (0,5 jour par semaine), pour apporter une aide technique et un conseil aux élus, secrétaires de mairies et aux pétitionnaires sur les dossiers déposés. Ce service complémentaire vise également à réduire le nombre de dossiers incomplets reçus et faciliter leurs instructions. La Mairie reste le premier point d'accueil du pétitionnaire.
- la mise en place de la dématérialisation des actes d'urbanisme pour un maximum de communes adhérentes au service.

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 1 responsable de service, 2 instructeurs et 1 secrétaire en cours de formation à l'instruction (3.7 ETP)
- Frais de fonctionnement (maintenance du logiciel d'instruction et de dématérialisation, contrats de location, consommables, petit équipement, ...)
- Frais de déplacement
- Logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme

Observatoire du foncier agricole

Vice-président référent : Frédéric MAULUN

2021 sera consacrée à la mise en œuvre de l'offre de services proposée aux communes et Communautés de communes, à savoir :

L'accompagnement de nouvelles communes désireuses d'intégrer l'observatoire du foncier agricole :

- ✓ Organiser des réunions d'information et de sensibilisation à destination des élus
- ✓ Identifier les friches agricoles à l'échelle communale
- ✓ Identifier les projets de diversification et projets de transmission (exploitants proches de la retraite)
- ✓ Réaliser des études du potentiel d'exploitations des parcelles : analyse des sols, accès des réseaux, etc. (chambre agriculture)
- ✓ Animer des permanences Safer/Chambre destinées aux porteurs de projets et propriétaires fonciers
- ✓ Faciliter la mise en relation des porteurs de projet agricole alimentaire et des propriétaires fonciers
- ✓ Suivi des enquêtes propriétaires et animation de permanences sur les 5 communes pilotes de l'observatoire (Quinsac, Loupes, Gornac, Montussan, Carignan-de-Bordeaux)
- ✓ Conseil auprès des collectivités pour une meilleure prise en compte des projets agricoles alimentaires dans les documents ou règlements d'urbanisme.

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 1 ETP chargé de mission foncier agricole + 6 mois de stage
- Outils de communication : une page Web dédiée à l'observatoire du foncier agricole, plaquette présentant l'offre de service « observatoire du foncier », 2 vidéos témoignages sur la question foncière (élus, partenaires, agriculteurs, etc.)
- Frais de déplacement

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Vice-président référent : José MARTIN

2021 sera consacrée à la mise en œuvre du plan d'actions :

- Pilotage de la démarche, suivi des projets engagés par les différents partenaires
- Suivi du panorama de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire
- Animation du réseau #Bien manger dans ma cantine sur le Cœur Entre-deux-Mers (plus de 25 cantines)
- « Défi Foyers à Alimentation Positive », outil de sensibilisation à une consommation durable accessible
- Mise en réseau et valorisation des jardins partagés du Cœur Entre-deux-Mers
- Temps de ciné-débat, temps sensibilisation grand public
- Mise en place des 2ndes rencontres de l'alimentation durable, un temps d'échange entre acteurs du territoire
- Evaluation des volumes d'approvisionnement alimentaire dans les établissements de restauration collective du territoire

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 1 ETP chargé de mission gouvernance et alimentation + 6 mois de stage
- Outils de communication
- Adhésion au réseau restauration collective 3AR
- Frais de déplacement

Service d'ingénierie financière

Programme LEADER 2014-2020 et Fonds européens 2021-2027

Président Comité de programmation Leader : Bernard PAGÈS

Le Pôle a obtenu 1,8 million d'euros de Fonds Européens 2014-2020

2021 est consacrée :

Animation du Comité de Programmation

- Accompagnement des porteurs de projets éligibles aux fonds Leader (selon crédits disponibles)
- Implication des nouveaux élus dans la sélection et le financement de projets présentés au comité de programmation
- Programmation des dossiers sélectionnés
- Préparer l'évaluation du programme

Porter une attention soutenue à l'animation du Programme Leader

- Accompagnement et appui au montage des dossiers de demande de subvention
- Appui au montage des dossiers de paiement et visites sur place
- Suivi de l'avancement du Programme
- Communication sur les indicateurs de gestion du Programme

Communiquer sur les réalisations via Leader (interne et externe)

Développer des relations et coopérations avec des territoires ou des pays voisins

Préparer le futur programme Leader 2023-27 et la captation de fonds européens

- Se positionner sur une enveloppe complémentaire
- Préparer la candidature au prochain programme

Positionner le PETR comme « guichet unique » des futurs fonds européens 2021-2027 FEDER Objectif 5.

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : animation du programme, coopération (1 ETP), gestion du programme (0.7 ETP)
- Adhésion : association Leader France
- Frais de déplacement
- Outils de communication (2 vidéos paroles d'acteurs)

Contrat de cohésion et de dynamisation 2019-2021 et son renouvellement

Référent : Alain MONGET

2021 sera consacrée au suivi du contrat avec la Région et à l'élaboration d'un nouveau contrat de territoire.

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : Animation du contrat 0.5 ETP (direction)

Contrat de relance et de transition écologique

Référent : Alain MONGET

2021 sera consacrée à la mise en place et l'animation de ce nouveau contrat avec les Cdc et l'Etat.

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : 0.5 ETP en lien avec le contrat de cohésion (direction)

Prospective et coopération territoriales

Vice-présidentes référentes : Maryse AUBIN et Céline GOEURY

2021 est consacrée à l'élaboration de la 2nde partie du projet de territoire Ambition 2030 : le plan d'actions. Ce plan d'actions, qui identifiera des chefs de file, sera élaboré avec les élus des Communautés de communes, les acteurs socio-économiques, les habitants qui contribueront à attendre les objectifs d'Ambition 2030.

Principaux postes de dépense :

- Personnel : direction, chargé de communication 0.2 ETP
- Prestataire pour élaborer la feuille de route
- Conférence des maires (animation), document de communication feuille de route d'Ambition 2030
- frais de déplacement

2021 sera également consacrée à l'étude d'opportunité d'engager un Contrat local de Santé mutualisé avec les Cdc et l'ARS.

Services administration générale, finances et communication

Référent : Alain MONGET

Vice-président référent finance : José MARTIN

2021 est consacrée :

- à la gestion administrative, RH et financière du Pôle,
- à la poursuite d'actions récurrentes : rapport d'activités, ...
- à l'accompagnement par la communication des services et programmes financiers.

Principaux postes de dépenses :

- Personnel : direction 0.3 ETP, chargé de communication 0.7 ETP, secrétariat 0.8 ETP, Gestionnaire 0.3 ETP
- Outils de communication : rapport d'activités
- Adhésion ANPP
- Frais de fonctionnement (logiciel de gestion des congés, mise aux normes des archives, contrats de location, consommables, petit équipement, ...).
- Frais de déplacement

Les grandes orientations de la politique budgétaire 2021

Les orientations pour 2021 seront présentées en 2 parties :

1. Le budget principal du Pôle Territorial
2. Le budget annexe Espace Droit des Sols

1. Le budget principal du Pôle Territorial

Synthèse :

97% du budget est consacré au fonctionnement et 3% à de l'investissement (budget 2021 environ 652 000 euros)

Principales dépenses de fonctionnement 2021 :

- **Charges de personnel = 68%**
- **Charges à caractère général = 30%**
 - o 2/3 consacrés aux actions
 - o 1/3 consacré aux charges fixes (location, entretien, assurances, ...)

Principales recettes de fonctionnement 2021 :

- **La cotisation des Communautés de communes reste à 3.10 euros/hab= 59.2 % des recettes.** (Population mise à jour au 1^{er} janvier 2021). Contre 69% en 2020.
- **Subventions = 36.8% des recettes** (dont 18.4% Région, 18.5% Leader)
- Convention avec les Cdc et le Semoctom pour la mise en place de logiciels mutualisés : 3.1%

Les dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
125 524.67 €	70 367.52 €	191 669.00 €

Budget 2020 - CA 2020 :

L'écart entre le BP 2020 et le CA 2020 est principalement lié à

La non réalisation d'actions du fait de la crise sanitaire (55 000 euros - actions reportées en 2021) :

- Paiement des prestataires de l'Observatoire du foncier agricole (14 000 euros),
- Ambition 2030 : 7 200 euros (frais d'animation, supports de communication)
- Actions liées au PAT : outils de communication 3 000 euros
- Espace Info entreprendre : vidéo paroles d'acteurs (2 000 euros)
- Mise aux normes des archives (2 337 euros),
- Non dépense de frais divers : postaux et de télécommunication (1 800 euros), la non dépense de frais liés à l'impression de documents (2 800 euros), frais d'adhésion (1 400 euros)

La non obtention du solde FISAC tranche 2 (3 865.67 euros + 36 000 euros inscrit en dépenses imprévues) malgré les différents courriers auprès de l'Etat et des Parlementaires depuis 2 années. Décision de supprimer ce montant qui était jusqu'en 2020 inscrit en dépenses et en recettes.

Composition du budget 2021 :

- le maintien des charges fixes (52 200 euros) et quelques actions récurrentes (12 000 euros)
- **le report en 2021 d'actions prévues en 2020 et non engagées du fait de la crise sanitaire (cf. ci-dessus - 55 000 euros)**
- **à la réalisation de nouvelles actions mutualisés :**
 - o Economie numérique des entreprises : ma ville mon shopping, outils de communication (50 630 euros)
 - o Ambition 2030 : prestataire pour la réalisation de la feuille de route. Ateliers de travail avec les Communautés de communes (15 000 euros)
 - o Programme Leader : vidéos de valorisation des projets financés (4 000 euros)

A noter : Les actions suivantes seront inscrites en cours d'année au budget suivant les subventions obtenues.

Projet Alimentaire de Territoire

- Défi foyer alimentation positive
- Réseau bien manger dans ma cantine – action mutualisée (gaspillage alimentaire)

Observatoire du foncier agricole

- Groupement de commandes avec les communes

Espace Info Entreprendre :

- Action collective pour les entreprises : ACP

- Charges de personnel :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
361 787.25 €	340 308.77 €	442 200.00 €

Budget 2020 - CA 2020 :

L'écart entre le BP 2020 et le CA 2020 est principalement lié au recrutement tardif d'un agent (rémunération sur 4 mois au lieu de 8 mois), à l'ajustement de la cotisation SMACL et des charges de sécurité sociale et prévoyance.

Comparaison BP 2020-BP 2021 :

L'augmentation correspond principalement :

- au recrutement sur 12 mois de l'animateur PAT (au lieu de 8 mois),
- au recrutement sur 12 mois du conseiller numérique des entreprises,
- à l'ajustement du temps de travail de 2 agents (Secrétaire à 100% et Directrice à 90%),
- à l'inscription de 3 stages de 6 mois au lieu d'un.

- Autres charges de gestion* :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
9 410.00 €	9 019.25 €	15 105.00 €

Les principaux postes de dépenses :

- Indemnités du Président.
- frais de mission des élus

- Charges financières :

Les Charges financières sont liées aux intérêts de la ligne de trésorerie.

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
200.00 €	24.55 €	100.00 €

- Amortissements :

Les amortissements sont en diminution. (Petit matériel bureautique amorti sur 3 ou 5 ans suivant les cas).

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
4 800.00 €	4 722.80 €	3 000 €

- Dépenses imprévues :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
36 000.00 €	0 €	0 €

Non obtention du solde FISAC tranche 2 (36 000 euros + 3 865.67 euros inscrits en charges à caractère général) malgré les différents courriers auprès de l'Etat et des Parlementaires depuis 2 années. Décision de supprimer ce montant qui était jusqu'en 2020 inscrit en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement

- Participations :

Libellé	Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
Total	443 124.20 €	460 801.44 €	526 241.53 €
<i>Leader</i>	40 000.00 €	32 034.78	101 145.43 €
<i>Région</i>	74 500.00 €	86 779.25 €	100 740.00 €
<i>Département (PAT)</i>	10 000.00 €	8 363.22 €	0 €
<i>Etat (PAT)</i>	0 €	15 000 €	0 €
<i>Cotisation des Communautés de communes</i>	318 624.20 € (3.10€/hab.)	318 624.20 €	324 356.10 € (3.10€/hab.)

BP 2021, les principales recettes :

- les subventions des principaux partenaires pour les actions et l'ingénierie mutualisée portées par le PETR

- La cotisation des Communautés de communes :

2021 est une année exceptionnelle car la part des cotisations des Cdc dans les recettes du PETR baisse (59.2% en 2021 contre 69% en 2020) alors que les services apportés augmentent.

	Population 2021*	Cotisation 2021 3,10€/hab.	Ecart de cotisation 2020-2021	Evolution de la population 2020-2021
CDC du Secteur de Saint-Loubès	27 867	86 387.70 €	+1 674.00 €	+540.00
CDC des Portes Entre-deux-Mers	21 828	67 666.80 €	+889.70 €	+287.00
CDC Les Coteaux Bordelais	20 329	63 019.90 €	+2 049.10 €	+661.00
CDC du Créonnais	17 803	55 189.30 €	+1 147.00 €	+370.00
CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers	16 804	52 092.40 €	-27.90 €	-9.00
TOTAL GENERAL	104 631	324 356.10 €	+5 731.90 €	+1849.00

*La population de référence prise en compte pour le calcul de la cotisation annuelle des Communautés de communes est la population INSEE, il s'agit de la population légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et actualisée chaque année.

- Autres prestations de services (OCM tranche 2)

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
39 865.67 €	0 €	0 €

L'absence de recettes est liée au non-paiement par la DIRECCTE des fonds FISAC attendus (OCM tranche 2). Point déjà mentionné en dépense de fonctionnement.

- Convention avec les Cdc pour des logiciels mutualisés (AGDE, MVMS)

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
3 600.00 €	3 600.00 €	16 740.00 €

BP 2021, les principales recettes :

- Convention avec les Cdc et le Semoctom pour la répartition des coûts de maintenance du logiciel de suivi des entreprises (3 600€).
- Convention avec les Cdc pour la mise en place de la démarche numérique des entreprises (Ma Ville mon Shopping).cf. *Annexe 1*.

- Remboursement assurance SMACL (assurance statutaire) :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
7 200 €	20 199.58 €	5 000.00 €

BP 2021, les principales recettes :

Il s'agit du remboursement par l'assurance SMACL du salaire des agents en arrêt maladie (1/2 traitement).

- Résultats antérieurs :

Résultat de l'année 2019	Résultat de l'année 2020	Proposition 2021
43 932.05 €	60 159.42 €	104 091.47 €

Le résultat exceptionnel de l'année 2020 (+60 000€) s'explique par la non réalisation d'actions du fait de la crise sanitaire et le rattachement de subventions attribuées du PETR en cours d'année.

Les dépenses d'investissement

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
18 378.71 €	3 556.24 €	17 745.27 €

BP 2021, les principaux postes de dépenses :

- matériel de bureau et supports de communication

Les recettes d'investissement

- Amortissements :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
4 800.00 €	4 722.80 €	3 000.00 €

CA 2020 : amortissements

BP 2021, les principales recettes :

- Amortissements des actifs (corporels et incorporels)

- Résultats antérieurs :

Résultat de l'année 2019	Résultat de l'année 2020	Proposition 2021
13 578.71 €	1 166.56 €	14 745.27 €

Le résultat de l'année 2020 s'explique par l'absence d'investissement (matériel de bureau, site internet..)

2. Le budget annexe Espace Droit des Sols (EDS)

Synthèse :

94.8% du budget consacré au fonctionnement du service et 5.2 % à de l'investissement
(budget 2021 environ 222 000 euros)

Principales dépenses de fonctionnement 2021 :

- **Charges de personnel = 78 %**
- **Charges à caractère général = 22 %**
 - o 4/5e consacrés aux actions
 - o 1/5e consacré aux charges fixes (location, entretien, assurances, ...)

Principale recette de fonctionnement 2021 :

- **Cotisation des communes = 100% des recettes**

Les dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
34 970.00 €	30 526.01 €	38 975.00 €

Budget 2020 - CA 2020 :

La sous réalisation est liée au fonctionnement « réel » du service : frais de maintenance du logiciel d'instruction, frais de location, frais de déplacement, frais postaux.

Comparaison BP 2020-BP 2021 :

L'augmentation est liée

- à la mise en place de la dématérialisation des actes (hébergement, maintenance, formation GFI) qui va bénéficier aux communes volontaires
- au changement de locaux (2 000 euros – coût bureau =130 euros/m2 mensuel frais d'entretien inclus)

- Charges de personnel :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
170 600 €	169 411.47 €	172 800.00 €

Charges de personnel stable : ajustement des cotisations, prévision d'un stage (3 600 euros)

- Charges financières :

Les Charges financières sont liées aux intérêts de la ligne de trésorerie.

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
200.00 €	30.50 €	100.00 €

- Amortissements :

Les amortissements sont en diminution. (Petit matériel bureautique amorti sur 3 ou 5 ans suivant les cas).

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
2 930.00 €	2 921.26 €	1 750.00 €

-Virement à la section d'investissement :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
0 €	0 €	8 400 €

L'augmentation est liée à l'achat du logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme (investissement).

Les recettes de fonctionnement

- Cotisation des communes :

En 2021, le coût d'un permis de construire est d'environ 136 euros.

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
192 920.46 €	192 920.46 €	200 627.98 €

- Dématérialisation des actes :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
0 €	0 €	13 000 €

Le PETR propose de mutualiser les coûts de dématérialisation des actes d'urbanisme. Ce service ne sera facturé qu'aux communes volontaires. Après 2021, toute nouvelle adhésion à ce service complémentaire fera l'objet d'une facturation spécifique.

Total des recettes de fonctionnement :

COMMUNES	Nombre d'actes pondérés 2020	Solde 2020 déduit	Cotisation 2021	Coût dématérialisation 2021
CDC DU CREONNAIS				
CREON	119,40	679,97	16 240,66	
BARON	60,00	341,70	8 161,14	
BLESIGNAC	10,40	59,23	1 414,60	
ST GENES DE LOMBAUD	10,00	56,95	1 360,19	
MADIRAC	19,80	112,76	2 693,18	
LE POUT	27,80	158,32	3 781,33	
HAUX	19,80	112,76	2 693,18	
LOUPES	63,40	361,06	8 623,60	
SADIRAC	135,40	771,09	18 416,97	
SAINT LEON	13,60	77,45	1 849,86	
LA SAUVE	48,00	273,36	6 528,91	
Total	527,60	3 004,64	71 763,61	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS				
CAMBES	66,20	377,00	9 004,46	
BAURECH	31,80	181,10	4 325,40	
CAMBLANES ET MEYNAC	111,00	632,14	15 098,11	
LANGOIRAN	38,20	217,55	5 195,92	
LE TOURNE	15,20	86,56	2 067,49	
TABANAC	19,20	109,34	2 611,56	
CENAC	77,00	438,51	10 473,46	

QUINSAC	60,80	346,25	8 269,95
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	110,00	626,44	14 962,09
Total	529,40	3 014,90	72 008,44
CDC RURALES ENTRE DEUX MERS			
FRONTENAC	22,80	129,84	3 101,23
Porte-de-Benauges	10,00	56,95	1 360,19
BELLEFOND	4,40	25,06	598,48
BLASIMON	25,60	145,79	3 482,09
COURPIAC	0,60	3,42	81,61
DIEULIVOL	8,00	45,56	1 088,15
LADAUX	7,40	42,14	1 006,54
LUGASSON	10,00	56,95	1 360,19
MAURIAC	5,20	29,61	707,30
ROMAGNE	11,20	63,78	1 523,41
SAUVETERRE	30,00	170,85	4 080,57
SAINT LAURENT DU BOIS	6,60	37,59	897,73
SAINT FELIX DE FONCAUDE	7,20	41,00	979,34
BAIGNEAUX	17,00	96,81	2 312,32
BELLEBAT	20,60	117,32	2 801,99
LE PUY	16,20	92,26	2 203,51
FALEYRAS	8,40	47,84	1 142,56
MONTIGNAC	1,60	9,11	217,63
MARTRES	1,20	6,83	163,22
SAINT GEMME	3,00	17,08	408,06
SOULIGNAC	6,00	34,17	816,11
TARGON	76,00	432,81	10 337,44
TAILLECAVAT	10,40	59,23	1 414,60
Total	309,40	1 762,01	42 084,27
CDC CONVERGENCE GARONNE			
CARDAN	11,20	63,78	1 523,41
LOUPIAC	37,60	214,13	5 114,31
BEGUEY	56,40	321,19	7 671,47
ESCOUSSANS	3,40	19,36	462,46
Total	108,60	618,47	14 771,66
TOTAL	1 475,00	8 400,02	200 627,98
NB ACTES Communes 2021	1 475,00		13 000,00

- Résultats antérieurs :

Résultat de l'année 2019	Résultat de l'année 2020	Proposition 2021
15 789,56 €	- 7 389,54 €	8 400,02 €

Les dépenses d'investissement

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
7 330.39 €	1 464.57 €	16 007.08 €

CA 2020 : La sous réalisation des dépenses correspond au faible achat d'équipement.

Budget annexe EDS 2021, les principaux postes de dépenses :

- Logiciel GFI de dématérialisation des actes (13 700 euros)
- Achat de matériel de bureau complémentaire

Les recettes d'investissement

- Amortissements :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
2 930.00€	2 921.26€	1 750.00 €

CA 2020 : il s'agit des amortissements.

Budget annexe EDS 2021, les principales recettes :

- Amortissements (matériel de bureau) 1 750 euros

- Virement de la section de fonctionnement :

Budget 2020	CA 2020	Proposition 2021
0 €	0 €	8 400.00 €

L'augmentation est liée à l'achat du logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme (investissement).

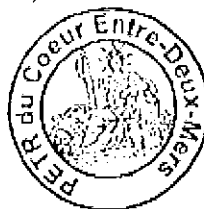
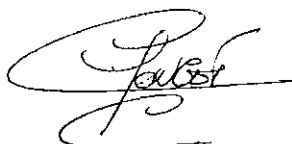
- Résultats antérieurs :

Résultat de l'année 2019	Résultat de l'année 2020	Proposition 2021
4 400.39 €	1 456.69 €	5 857.08 €

Le résultat de l'année 2020 s'explique par le faible besoin d'investissement.

Conclusion : 2021 se traduit par la poursuite de l'offre de services de référence du PETR, la mise en œuvre de nouvelles actions mutualisées et contrats financiers. 2021 permettra également la définition avec les 5 Communautés de communes du plan d'actions d'Ambition 2030.

Le Président,



Alain MONGET

ANNEXE 1

Extrait de la délibération 32/2020 du PETR Démarche mutualisée « Transition numérique des entreprises de proximité » Répartition des coûts par Communautés de communes

	Sans AMI Région	Avec AMI Région et sans Leader	Avec AMI Région et Leader
ANNEE 1			
Total	26 280,00 €	13 140,00 €	5 256,00 €
Secteur St Loubès	6 987,15 €	3 565,36 €	1 397,43 €
Portes E2M	5 507,75 €	2 810,46 €	1 101,55 €
Coteaux Bordelais	5 028,85 €	2 566,09 €	1 005,77 €
Créonnais	4 457,39 €	2 274,49 €	891,48 €
Rurales E2M	4 298,86 €	2 193,60 €	859,77 €
ANNEE 2			
Total	44 520,00 €		
Rurales E2M	7 282,55 €		
Créonnais	7 551,10 €		
Portes E2M	9 330,48 €		
Coteaux Bordelais	8 519,19 €		
Secteur de St Loubès	11 836,68 €		
ANNEE 3			
Total	44 520,00 €		
Rurales E2M	7 282,55 €		
Créonnais	7 551,10 €		
Portes E2M	9 330,48 €		
Coteaux Bordelais	8 519,19 €		
Secteur de St Loubès	11 836,68 €		